



## Réunion annuelle de l'Assemblée générale

Samedi le 16 juin 2012, de 9h à 12h, à l'école St-Alban

### Rapport d'activité 2010-2012 du Conseil

Dès son élection, le 4 juin 2010, le Conseil s'est mis à l'écoute des différents points de vue qui s'exprimaient dans la communauté du lac Clair. Deux écoles de pensée prévalaient alors et il importait de les comprendre afin de déterminer la meilleure action du Conseil.

Il fallait aussi écouter les différents avis techniques et organisationnels que plusieurs résidents du lac avaient à nous communiquer, parfois sous forme de documents fouillés et exhaustifs. Nous tenons à remercier tous ceux qui, au cours de ces deux ou trois mois, ont contribué à notre meilleure prise en compte des différents enjeux avec lesquels nous devons composer.

### Réunions

En deux ans, les administrateurs ont tenu treize réunions formelles et cinq réunions informelles par téléphone. On peut consulter les comptes-rendus de ces réunions sur le site Internet de l'Association, [www.lacclair.org](http://www.lacclair.org). Notre objectif principal, dès le premier jour, a été de réaliser avec la Société la meilleure entente possible quant au transfert transparent, équitable, documenté et fiable des actifs résiduels. Nous avons toujours été conscients que ce transfert est structurant et liera les propriétaires du lac Clair pour des décennies.

### Les dossiers

Les affaires traitées se résument à quelques grands sujets :

1. les discussions avec la Société quant au transfert des actifs résiduels;
  - a) la pelle et le barrage;
  - b) la route, les travaux de mise en état et les améliorations;
  - c) la nature des clauses particulières du contrat de certains propriétaires avec la Société;
  - d) l'inventaire complet des actifs à transférer, avec les responsabilités, obligations, servitudes et droits afférents;
  - e) la qualité du lien juridique liant les propriétaires à leurs obligations contractuelles d'achat suite au changement de statut juridique de l'APLC.

2. La gestion financière :
  - a) prise de relai de l'administration effectuée par la Société;
  - b) établissement des budgets;
  - c) administration, comptabilité.
3. La prise en charge de la gestion opérationnelle :
  - a) la route, son entretien, le déneigement;
  - b) la barrière;
  - c) l'intendance;
  - d) les plaintes;
  - e) les suggestions des membres.
4. La vie sociale : nous avons organisé deux activités visant à favoriser les contacts entre les membres de l'APLC.

### **La communication**

Notre premier souci a été de favoriser la bonne compréhension des enjeux par l'ensemble de la communauté. On a donc initié un mode d'information et de communication avec les membres de l'Association. Le bulletin «L'informateur» a été lancé. À ce jour, quinze bulletins ont été publiés. On peut les retrouver sur le site Internet de l'APLC.

Les membres ont ainsi été constamment tenus informés de l'état des affaires traitées par le Conseil d'administration.

### **L'intendance**

La somme de travail nécessitée par l'administration du domaine du lac Clair est impressionnante. À ce jour, ce travail est effectué de façon bénévole par les administrateurs. Il n'est pas possible de gérer correctement ce domaine sans l'apport d'un intendant. Le Conseil a donc retenu récemment les services d'un intendant, Martial Germain, qui voit, sous la direction du Conseil, aux tâches nécessaires, toute la semaine durant l'été et sur appel en autres saisons.

Il est possible, vu les exigences imposées par la supervision de l'intendant, que notre Association en vienne à confier un mandat à un gestionnaire externe. On ne pourra constamment compter sur la disponibilité constante de bénévoles pour la gestion du domaine du lac Clair.

*Réjean Barras*  
Président